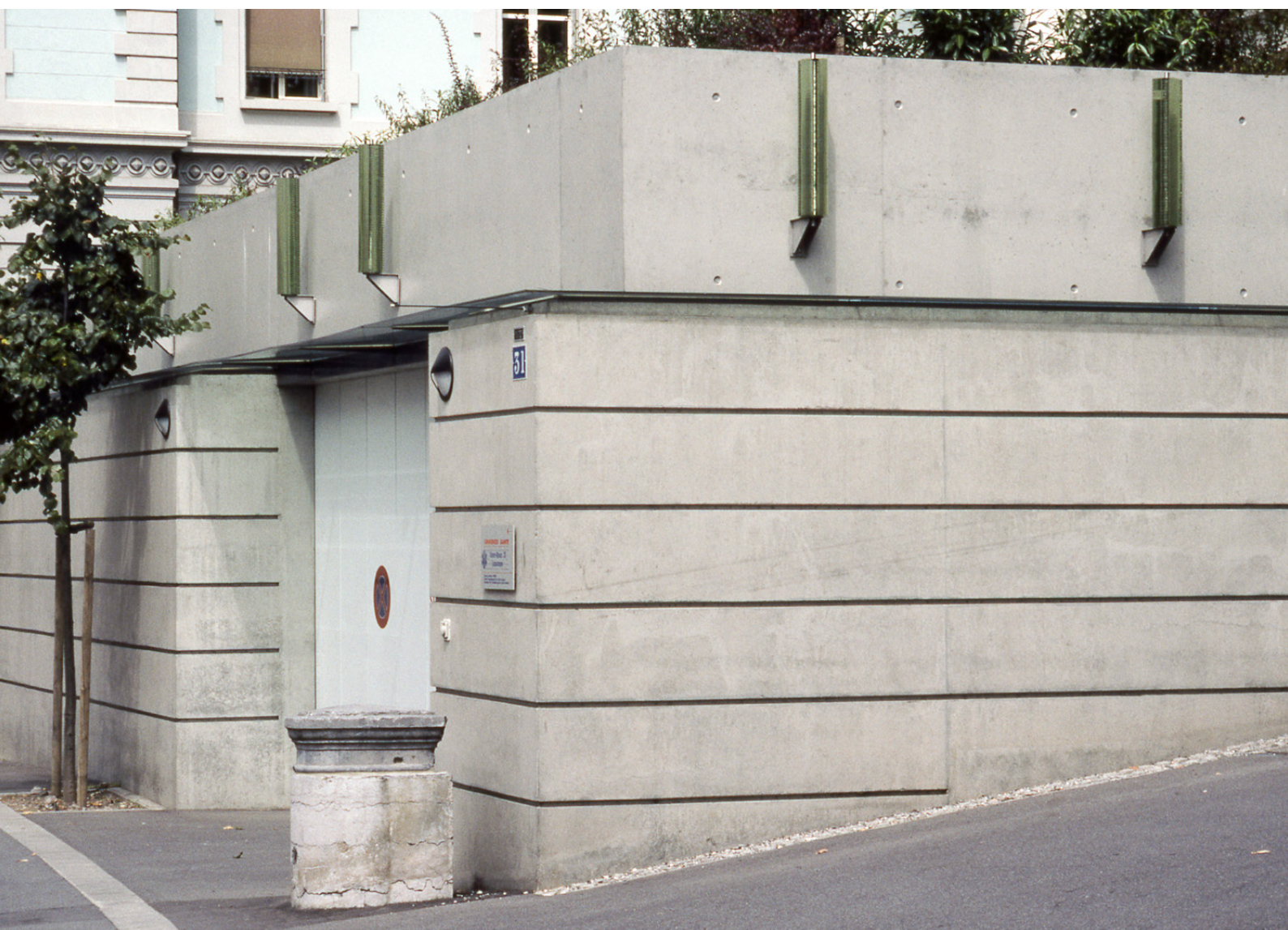
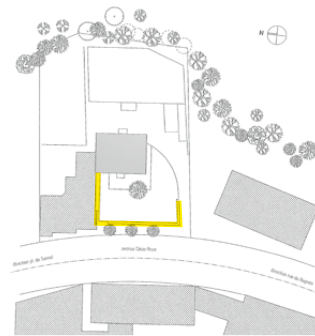


FICHE <b>065</b>	ARTISTE <b>DANIEL GALLEY</b>	BÂTIMENT César-Roux 31	TYPE DE PROCÉDURE concours sur invitation	JURY (SUITE) MEMBRES DU JURY Claude Augsburger artiste Bernard Bolli architecte de la Ville René Bezençon chef du Groupe sanitaire de la Ville Georges Vittoz adjoint, Service de la santé publique
	TITRE DE L'ŒUVRE <b>UNE QUESTION DE TEMPS</b> intervention sur façade	LIEU rue Docteur César-Roux 31 1005 Lausanne	JURY PRÉSIDENT DU JURY Alexandre Antipas architecte, Service des bâtiments DÉLÉGUÉ CCAC Pierrette Gonseth-Favre	MEMBRES SUPPLÉANTS François de Wolff architecte, Service de la santé publique Michel Folly architecte, Atelier Fragnière Architectes
	RÉALISATION 1998	N° BÂTIMENT 132.16727		
		REMARQUE cf. plaquette architecture #65		





## PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Dans le cadre des travaux de réfection de des immeubles César-Roux 29-31 à Lausanne, le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, en application de la loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 et de son Règlement du 28 décembre 1979 concernant l'animation artistique des bâtiments de l'Etat de Vaud (RAABE), décide d'ouvrir un concours restreints de projets pour ce site.

L'idée première de la commission était de limiter l'intervention à une portion précise du mur en béton du nouveau garage pour les ambulances, qui a remplacé le terre-plein d'origine. En avançant dans sa réflexion, la commission a estimé peu opportun d'imposer cette limitation, de sorte que la proposition peut se situer à n'importe quel endroit des nouveaux murs du garage. Elle peut également se situer en tout ou en partie sur la toiture de celui-ci ainsi que sur ses prolongements directs.

Toutefois, les concurrents devaient coordonner leur intervention et l'harmoniser avec les contraintes techniques et matérielles locales, (signalisation, futurs feux et passage pour piétons, arbres, éclairage, verrière, etc.).

En ce qui concerne le thème de l'intervention, sa nature et les matériaux utilisés, ceux-ci étaient laissés à l'entière appréciation des concurrents, toutefois il ne devait y avoir aucune ambiguïté ou contradiction avec l'activité principale des organismes en place, orientés vers la santé.

## ARTISTES INVITÉS ET PROJETS REÇUS

La commission a invité les artistes suivants à participer au concours :

Ignazio Bettua GLAND  
Ariane Epars HAMBourg  
Daniel Galley MONTAUBION-CHARDONNEY  
Gilbert Gendre CAROUGE  
Jean-Claude Schauenberg LAUSANNE

## EXAMEN DES PROJETS

Dans un premier temps, le jury prend connaissance individuellement de l'ensemble des projets (concept de base, descriptif des matériaux, technique utilisée et devis détaillé).

Le jury examine ensuite les projets en détail, tant du point de vue de la conception et de la valeur intrinsèque des propositions que de celui de la prise en compte de l'architecture, du contexte et de la matérialisation.

Une visite des lieux permet au jury de mieux situer les propositions dans leur contexte futur et de mieux en saisir l'impact visuel final.

Au terme de ses délibérations, le jury constate qu'il se trouve face à des propositions de nature et d'attitude très différentes mais d'un excellent niveau qualitatif, ce qui est exceptionnel. Il tient à féliciter les artistes pour la rigueur de leur travail et les en remercier.

## BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 28.12.1979), le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est de :  
CHF 34 000.- TTC.

## CHOIX DE L'ŒUVRE

A l'unanimité, le jury retient et propose au maître de l'ouvrage pour réalisation le projet *une question de temps* de Daniel Galley, estimant que c'est celle qui répond de la manière la plus satisfaisante de tous les points de vue aux objectifs recherchés.

## CRITIQUE DU PROJET RETENU

Une grande sobriété et rigueur esthétique caractérisent cette proposition qui investit elle aussi le décrochement en retrait de la façade mais, cette fois, par des éléments en volume.

Ceux-ci, censés symboliser la stratification du temps (symbolique peu perceptible) présentent un côté insolite et intrigant et, par le matériau utilisé, captent et transforment la lumière.

Le principe de travailler en trois dimensions est intéressant et assure un bon effet de perspective et une bonne visibilité.

L'exploitation des caractéristiques de l'architecture et le lien évident avec le matériau des verrières retiennent l'attention du jury qui apprécie également le rythme mis en place.

La proposition présente un impact certain, des qualités esthétiques et assure une durabilité accrue.

ARCHITECTES MANDATAIRES  
Atelier Fragnière Architectes  
LE MONT-SUR-LAUSANNE